

Tableau des cotisations pour l'année 2017-2018

Renouvellement pour tous au 1^{er} avril 2018, quelle que soit la date de réinscription à l'Ordre

Montants à reporter au Formulaire de réinscription / Section avis de cotisation

Frais administratifs (**En sus et exigibles pour tous**) : **172,46 \$** (taxes incluses)

Frais d'étude de dossier : **160,97 \$** (taxes incluses)

(En sus et s'appliquent dans le cadre d'une réinscription visée par l'application du *Règlement sur les stages de perfectionnement de l'OTSTCFQ* après une absence de plus de 5 ans au Tableau des membres de l'Ordre.)

Réinscription à compter du mois de :

COTISATION	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017	Sept. 2017	Octobre 2017	Nov. 2017	Déc. 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018
	Le taux réduit ne s'applique pas dans le cadre d'une demande de réinscription consécutive à une radiation dans l'année en cours, (non renouvellement au 1 ^{er} avril 2017).											
Taux régulier	520,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 624,87 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018										130,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 176,47 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018	
Taux préférentiel	260,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 325,94 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018										65,00 \$ ¹ + 27,00 \$ ² = 101,73\$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018	
Deuxième permis	135,00 \$ ¹ + taxes = 155,22 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018											
Assurance responsabilité professionnelle (si requise)	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017	Juillet 2017	Août 2017	Sept. 2017	Octobre 2017	Nov. 2017	Déc. 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018
	76,30 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018						38,15 \$ (taxes incluses) Ces frais couvrent jusqu'au 31 mars 2018				0,00 \$ Couvre jusqu'au 31 mars 2018	

¹ Cotisation annuelle – montant taxable

² Contribution obligatoire à l'Office des professions du Québec – montant non taxable

Veillez noter qu'une assurance responsabilité professionnelle complémentaire (facultative) est disponible au montant de 13,08 \$ (taxes incluses). Pour plus d'information, veuillez consulter le document « Soyez protégé en tout temps par une assurance responsabilité professionnelle »